

Gembloux verte, saine et agréable

Rencontrer les gens de son quartier, pouvoir laisser ses enfants jouer librement, se détendre dans un coin de nature, ce sont des demandes bien essentielles de la part des citoyen.ne.s. La proximité de ces espaces doit permettre aux Gembloutois et Gembloutoises de s'y rendre facilement à pieds.

OBJECTIF :

Chacun.e doit disposer à proximité de chez lui, au centre de Gembloux ou dans les villages, d'un espace vert, de convivialité et de jeux pour les enfants.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES :

- X Nous ferons établir des **zones-tampons** entre zones agricoles et écoles-lieux publics-zones d'habitat dans le respect du principe de précaution. Nous voulons faire de Gembloux une **commune zéro pesticide** et un laboratoire de la production locale, en circuit-court et bio.
- X Nous voulons mettre à disposition des citoyens et des professionnels un **conseiller environnement** qui pourra donner des conseils très pratiques sur les techniques à mettre en œuvre pour l'abandon des produits phyto et le passage à un entretien des espaces verts, maraîchers ou agricoles respectueux de la santé et de l'environnement.
- X Nous cartographierons les espaces verts publics et les ferons connaître à l'ensemble de la population. Il en existe déjà mais les connaissez-vous ?
- X Nous veillerons à ce qu'il y ait un **poumon vert** par village et un pour Gembloux-Grand-Manil, qui soit pour chacun.e accessible à moins de 15 minutes à pied. Ces espaces verts comprendront des parties gérées avec des bancs et des cheminements et des parties laissées au développement de la nature. L'ensemble de ces espaces constituera un maillage vert du territoire que nous valoriserons.
- X Nous favoriserons l'aspect **multifonctionnel et intergénérationnel** des espaces publics : espace de jeux pour enfants, lieu de détente pour adolescents, lieu de rencontres et d'agrément, refuge pour la biodiversité, présence d'eau pour se rafraîchir lors de périodes de grandes chaleurs...
- X Nous mettrons en place des « **permis de végétaliser** » aux habitants ou associations, désireux d'améliorer leur cadre de vie, de façon à multiplier les zones de biodiversité (haies, bandes fleuries, pieds de façades, toitures et façades végétalisées,...) via une convention « d'occupation temporaire du domaine public ».
- X Nous créerons une nouvelle prime pour les citoyens et citoyennes qui désirent « **verdurer** » leur **façade** dans les rues où les maisons sont à même le trottoir et ne disposent pas de jardin (plantes grimpantes le long des façades).
- X Nous favoriserons la **création et l'entretien d'espaces verts** (sans utilisation de pesticides il va sans dire) aux abords des écoles et dans les quartiers sur base de projets participatifs avec les riverains. Les **potagers collectifs** seront facilités.
- X Les cimetières seront joliment entretenus de manière respectueuse tant pour l'environnement que pour les visiteurs.

- X Nous voulons que les cours de nos écoles communales soient plus vertes et il faudra discuter de leur accessibilité en dehors des périodes scolaires.
- X Nous réactualiserons le Plan communal de développement de la nature et donnerons des moyens conséquents à sa mise en œuvre sur le terrain de manière telle que les actions posées soient réellement à la mesure des enjeux.
- X Nous inciterons les particuliers à s'inscrire dans le **réseau nature de Natagora** matérialisé par une charte relative à la biodiversité, aux espèces indigènes et à l'installation de mares. Au niveau de la commune, nous entendons y inscrire aussi des espaces publics et des jardins d'écoles.

LE FONDEMENT DE NOTRE ACTION :

Notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement.

Nos espaces verts sont essentiels dans la préservation de la biodiversité, pour diminuer la température de nos villes et aussi pour absorber l'eau en cas d'orage et ainsi éviter les inondations. Ils sont aussi des lieux de convivialité, de liberté et de jeux pour nos enfants.

D'une part, nous serons attentifs au renforcement de la continuité entre ces espaces de nature (notion de couloir/trame écologique). Nous impliquerons pour cela les propriétaires privés et les gestionnaires d'espaces publics dans la mise en place d'un maillage vert visant l'interconnexion et la préservation de la diversité des éco-systèmes. D'autre part, nous souhaitons permettre à chaque habitant d'accéder à un espace vert où se promener et se détendre à proximité de ses lieux de vie, tant il est admis que la possibilité de fréquenter régulièrement un espace naturel est essentielle à la santé et au bien-être de tout un chacun et particulièrement des enfants.

Nous voulons aussi permettre à tous les citoyens d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie, leur rue, leur quartier, via des comités de quartier existants ou à créer ou via un contrat « gagnant-gagnant » avec la commune qui financera les projets que les citoyens mettraient en œuvre. Cette réappropriation de l'espace public par les habitant-e-s est bénéfique pour tout le monde. La qualité et l'adéquation de l'éclairage public améliorent également le sentiment de sécurité et dès lors les partages des espaces publics, y compris par les personnes plus vulnérables.

La commune est responsable de la propreté et de la salubrité dans les rues et les lieux publics. En développant des actions préventives et luttant contre les incivilités, en soutenant les actions de citoyens, elle contribue à un environnement réapproprié par les citoyens.

Ces enjeux de qualité de vie en rejoignent un autre, fondamental : l'amélioration de la santé des habitants.